telegraph. » Parmi les dépêches publiées sur le numéro du 3 décembre, et reçues de la station de Poldhu, Angleterre, c'està-dire d'une distance de 940 milles, on voit, non sans ahurissement, celle que voici :

LES TROUBLES AU CANADA

Ottawa.

Des anarchistes canadiens et américains ont tenté de renverser le Gouvernement canadien actuel. Sous les ordres de leur chef Minas-Geraes, ils ont attaqué les forces locales. Ils ont été repoussés par la troupe anglaise, laissant de nombreux blessés. Plusieurs arrestations ont été opérées par la police.

On ne s'est sans doute permis de glisser parmi les nouvelles sérieuses cette information fantaisiste, qu'à seule fin d'intriguer un peu les Canadiens qui se trouvaient à bord du vai-seau.

LA LIGUE ANTIALCOOLIQUE

Elle ne se repose pas, notre admirable association de Tempérance. Dimanche soir, c'est dans l'église de Lévis qu'elle célébrait les avantages de la sobriété et faisait, une fois de plus, le procès de l'alcoolisme. Une véritable foule était accourue à cette fête de l'éloquence mise au service d'une si belle cause. Le clergé de la paroisse assistait à cette assemblée, aussi bien que les autorités civiles, c'est-à-dire le maire et les conseillers municipaux, ainsi que les députés de la ville aux parlements d'Ottawa et de Québec.

Trois éminents orateurs plaidèrent la cause de la Tempérance: Sir François Langelier, juge en chef, l'honorable M. F.-X. Lemieux, juge de la Cour supérieure, et l'honorable M. T. Chapais, membre du Conseil législatif. A la suite de leurs brillants et solides discours, l'assemblée adopta av c enthousiasme les remarquables résolutions suivantes:

Les citoyens de Lévis, ré unis en assemblée publique, après avoir entendu les appels éloquents et raisonnés des honorables Sir François Langelier, François-Xavier Lemieux et Thomas Chapais en faveur de la cause de la tempérance, déclarent:

1º Qu'ils veulent prendre part à la croisade de tempérance entreprise par nos évêques, nos dévoués pasteurs et ces laïques distinqués :

2° Qu'ils approuvent de tout cœur le règlement adopté par le